



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 Décembre 2021

Présents : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NISETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, Mme Isabelle RAULET, M. Christophe PREVOST, M. Robin CISNEROS, M. Roberto ERNESTI, M. Hubert PAYEN et M. Olivier SCHMITT

Absents excusés avec procuration : M. Denis CELARIÉ (à M. Éric LAHON), M. Daniel JUNG (à M. Franck OSSWALD), Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Jean-Louis GREGOIRE), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST), Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ (à M. Olivier SCHMITT).

En outre, assistait à la séance : Mme Catherine SCHMITT, Directrice Générale des Services.
Monsieur Éric LAHON a été désigné secrétaire de séance.

Mme Isabelle RAULET, M. Hubert PAYEN et M. Damien CARL sont arrivés pendant la communication des décisions du Maire.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 16 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2021	Par 14 voix pour, 3 abstentions (M. CISNEROS, M. PREVOST, Mme REYEN) et 3 voix contre (M. ERNESTI, M. SCHMITT et Mme JAGER-SCHILTZ)
De prendre acte de la communication des décisions du Maire n° 17 à 25/2021	Les membres du conseil municipal ont pris acte
1 – D'autoriser Monsieur le Maire à constituer une provision de 2 300 € pour le recouvrement des comptes de tiers ; De prévoir les crédits au compte « Dotations aux provisions pour risques et charges »	A l'unanimité
2 – D'autoriser les modifications du budget équilibrées à 9500 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement	A l'unanimité

<p>3 – D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement pour un montant total de 150 000 €</p>	<p>Par 18 voix pour et 5 voix contre (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)</p>
<p>4 – D'appliquer la hausse de 1,09 % et de porter à 2 260 € le loyer de la chasse communale</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>5 – De fixer les tarifs de concessions au cimetière pour l'année 2022 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} concession cimetière pour 30 ans : 200 € le m² - Renouvellement concession cimetière pour 30 ans : 66 € le m² - Renouvellement concession cimetière pour 50 ans : 318 € le m² - 1^{ère} concession columbarium pour 30 ans : 1 114 € la case - Renouvellement concession columbarium pour 15 ans : 81 € la case - Renouvellement concession columbarium pour 30 ans : 164 € la case 	<p>A l'unanimité</p>
<p>6 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel pour des missions d'assistance et de conseil dans le cadre de la commissions « Défense, Mémoire, Jumelage »</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>7 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel pour des missions d'assistance et de conseil dans le cadre de la commissions « Sécurité et Maitrise des risques »</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>8 - D'adopter l'opération de réalisation d'un nouvel ossuaire dans le cimetière pour un montant de 4 908,33 € HT ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De solliciter la préfecture de Moselle pour une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL d'un montant de 2 944 €, soit 60 % du coût de l'opération ; - De réaliser le solde de l'opération avec les fonds propres de la commune si la subvention n'est pas celle attendue ; - D'arrêter les modalités de financement 	<p>A l'unanimité</p>
<p>9 - D'adopter l'opération de mise en place d'une réhausse de garde-corps à l'école pour un montant de 21 910 € HT ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De solliciter la préfecture de Moselle pour une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL d'un montant de 13 146 €, soit 60 % du coût de l'opération ; - De réaliser le solde de l'opération avec les fonds propres de la commune si la subvention n'est pas celle attendue ; - D'arrêter les modalités de financement 	<p>Par 18 voix pour et 5 voix contre (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)</p>
<p>10 - D'adopter l'opération de pose de poutres en métal pour soutenir l'ensemble du plafond de la salle du conseil municipal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De solliciter la préfecture de Moselle pour une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL d'un montant de 13 987 €, soit 60 % du coût de l'opération ; - De réaliser le solde de l'opération avec les fonds propres de la commune si la subvention n'est pas celle attendue ; - D'arrêter les modalités de financement 	<p>Par 18 voix pour, 1 abstention (M. CISNEROS) et 4 voix contre (MM. ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)</p>
<p>11 – De rémunérer les agents recenseurs de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,70 € par bulletin individuel, - 1,10 € par feuille de logement, - 1,10 € par feuille d'immeuble collectif, - 1,10 € par bulletin étudiant, - 10,00 € par carnet de tournée, - 40,00 € par séance de formation et pour la demi-journée de repérage - Le coordonnateur d'enquête percevra une indemnité de 450,00 € bruts 	<p>A l'unanimité</p>

12 – De prendre acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires	A l'unanimité
13 – De modifier le tableau des emplois en créant un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants, à temps complet, à compter du 1 ^{er} février 2022.	A l'unanimité
14 – De modifier le temps de travail annuel des agents sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures.	Par 18 voix pour et 5 abstentions (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)
15 – D'autoriser la signature d'un protocole transactionnel et de verser à Mme LABRIET une indemnité forfaitaire de 15 000 € au titre du règlement définitif de l'affaire ainsi qu'une indemnité de 1 000 € au titre des frais engagés pour aboutir au règlement définitif du contentieux	Par 18 voix pour et 5 abstentions (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)
16 – D'adopter les forfaits, dans le cadre de la transaction municipale de lutte contre les dépôts sauvages entre 50 € et 750 € en fonction de l'infraction	A l'unanimité
17 – De fixer le montant des amendes administratives applicables à tout fait d'abandon de déchets, quelle qu'en soit la nature, sur le territoire de la commune entre 800 € et 5 500 € en fonction de l'infraction	A l'unanimité
18 – De confier à Monsieur le Maire par délégation, l'exercice d'attributions et missions pour la durée de son mandat et d'autoriser les adjoints ou conseillers délégués à exercer ces attributions dans leurs domaines en cas d'absence ou d'empêchement du Maire	Par 18 voix pour et 5 voix contre (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)
19 – De maintenir le poste d'adjoint au maire devenu vacant et de décider que le nouvel adjoint au maire prendra la place au même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant, soit 2 ^{ème} adjoint	Par 18 voix pour et 5 voix contre (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT, Mme JAGER-SCHILTZ)
20 – D'élire Monsieur Jean-Louis GREGOIRE, qui a obtenu la majorité absolue au 1 ^{er} tour, 2 ^{ème} adjoint au maire et de l'installer immédiatement	Par 16 voix, 5 voix pour M. ERNESTI et 2 votes blancs
21 – Prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de Metz Métropole	Les membres du conseil municipal ont pris acte

La séance est levée à 21 heures et 10 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 20 décembre 2021

**Le Maire
Franck OSSWALD**

